

57.—Pourcentage des réserves des banques, par rapport au passif net, 1892-1921.

Année.	Numéraire en caisse.	Créances liquides sur les banques, hors du Canada.	Prêts à vue et à court terme, hors du Canada.	Portefeuille.	Total des réserves.
	p.c.	p.c.	p.c.	p.c.	p.c.
1892.....	8.8	11.3	—	8.9	29.0
1893.....	9.4	9.5	—	8.7	27.6
1894.....	10.4	10.4	—	10.1	30.9
1895.....	10.4	12.6	—	9.8	32.8
1896.....	9.9	10.8	—	10.5	31.2
1897.....	10.3	13.6	—	11.9	35.8
1898.....	9.3	12.1	—	14.2	35.6
1899.....	8.7	11.7	—	11.8	32.2
1900.....	8.4	6.5	—	12.2	27.1
1901.....	8.0	4.5	10.0	13.5	36.0
1902.....	7.9	4.4	10.2	13.1	35.6
1903.....	8.9	4.0	7.7	13.0	33.6
1904.....	9.4	4.5	7.7	12.1	33.7
1905.....	9.5	4.9	8.6	11.3	34.3
1906.....	8.9	3.7	8.7	10.4	31.7
1907.....	9.5	2.9	7.2	9.7	29.3
1908.....	11.1	5.5	8.3	9.9	34.8
1909.....	11.3	5.0	14.2	9.9	40.4
1910.....	10.7	4.8	11.5	9.5	36.5
1911.....	11.5	4.8	8.7	9.0	34.0
1912.....	11.3	4.2	8.9	8.1	32.5
1913.....	11.1	3.4	8.1	8.5	31.1
1914.....	12.8	3.9	9.0	8.2	33.9
1915.....	15.4	5.0	9.2	9.1	38.7
1916.....	13.7	6.4	10.8	14.2	45.1
1917.....	11.9	4.0	8.9	21.1	45.9
1918.....	12.4	2.8	7.8	22.8	45.8
1919.....	10.9	2.7	6.9	22.2	42.7
1920.....	9.9	3.1	7.7	14.5	35.2
1921.....	10.7	3.1	7.2	15.4	36.4

NOTA.—Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes établies chaque année, d'après les rapports mensuels.

Caisses d'épargne de l'État et autres.—Il existe deux catégories différentes de caisses d'épargne gouvernementales au Canada: la caisse d'épargne postale, administrée par le ministère des Postes, et la caisse d'épargne de la Puissance, rattachée au ministère des Finances. La première fut créée par la Loi des Postes de 1867 (31 Vict., chap. 10), dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt". Au 31 mars 1921, on comptait 1,328 bureaux de caisses d'épargne postales et 88,563 déposants, ainsi qu'on le verra par le tableau 59. Quant aux caisses d'épargne de la Puissance, elles sont administrées par le ministère des Finances, les unes, établies dans les principales cités du Canada sont directement gérées par l'adjoint au Receveur général et les autres, existant dans certaines villes des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ont des gérants nommés par décret ministériel; les statistiques relatives à ces dernières sont contenues dans le tableau 60 et celles embrassant les deux catégories font l'objet du tableau 61.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant en vertu de la charte qui lui fut octroyée en 1871, avait au 31 décembre 1920 plus de 100,000 comptes ouverts, un capital de \$1,498,570, un fonds de réserve de \$1,350,000 et un surplus de \$323,449 (total, \$3,172,019), et ses dépôts s'élevaient à \$45,448,299. La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, fondée en 1848, sous les auspices de la Société de St-Vincent de Paul, incorporée par une loi de la législature canadienne